



Local en indivision en co-propriété

Par **leclerc**, le **02/02/2008** à **13:17**

Bonjour, je possède un local en indivision avec un co-proprétaire que j'ai assigné pour la division de ce même local. Le jugement a été rendu en ma faveur et confirmé par la cour d'appel en février 2007. Mon adversaire se refuse à signer les actes notariés, comment l'obliger à le faire? qu'elle peut être le coût d'un éventuel d'un référé pour faire appliquer ce jugement? Merci de votre réponse.

Par **uschi**, le **12/02/2008** à **17:16**

bonjour
vérifiez que le jugement est exécutoire si oui engagez un huissier
bon courage